



STELLA DUPONT

COMMUNIQUÉ : CRÉATION D'UNE FONCTION POUR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE : UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX DEMANDES DE LA PROFESSION

Angers, le 25/06/2020

L'adoption de la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école hier soir par l'Assemblée nationale marque une étape majeure. Ce texte, porté par ma collègue Députée Cécile Rilhac, et le groupe LREM à l'Assemblée nationale, crée une fonction, et non un statut. Cela permet ainsi de **maintenir la collégialité chère aux professionnels, en ne créant pas de lien hiérarchique** entre la Direction et les enseignants. Le texte prévoit également la possibilité d'une **aide administrative** pour permettre au Directeur de se recentrer sur le cœur de ses missions. Il prévoit également une **révision des décharges**.

Depuis de nombreuses années, je suis convaincue qu'il est nécessaire de mieux reconnaître les 45.000 Directrices et Directeurs des écoles publiques de notre pays, en leur donnant des moyens humains et matériels pour accomplir cette mission. Ces deux dernières années, **j'ai multiplié les temps d'échanges sur le sujet avec de nombreux acteurs**. Dans le cadre des débats autour de la loi pour une école de la Confiance, j'ai ainsi organisé 10 réunions sur la circonscription, associant Directeurs d'écoles, enseignants, Maires et parents d'élèves. Dans le cadre de sa mission flash sur les Directeurs d'école, Cécile Rilhac s'est déplacée en janvier 2020 à Chalonnes-sur-Loire pour une rencontre avec les Directeurs d'école de la circonscription. **La proposition de loi qui vient d'être adoptée est donc bien issue de nombreuses remontées de terrain, dont celles de Maine-et-Loire**. C'est pourquoi j'en suis signataire et ai porté diverses propositions tout au long de son parcours législatif.

Ce texte très attendu apporte une **vraie reconnaissance à la mission des Directrices et Directeurs d'école**. Ce **rôle essentiel de coordination au sein de chaque école du territoire est trop peu valorisé**. C'est pourquoi je salue cette avancée qui constitue une première étape, avant l'examen du texte par les Sénateurs, puis l'inscription de crédits suffisants au budget 2021 de l'Etat.

Stella DUPONT